

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2024 – 2025

REUNION DU 04.MAI.2025

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 77 Rencontre ASE.COLLO - USC.A.BEIDA (SENIORS) DU 02/05/2025

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Attendu : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe USCAB (Seniors) sur le lieu de la rencontre**
- **Attendu que l'équipe USCAB (Seniors) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre**
- **Attendu que la rencontre est programmée le 02.05.2025 (15H00) à COLLO**
- **Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires**
- **Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USCAB (S) et en attribue le gain à l'équipe ASEC (S) part le score de 03 à 00**
- **Défalcation de 03 points au club USCAB (1^{er} Infraction)**
- **Une amende de 20.000 DA est infligée au club USC.A.BEIDA payable dans un délai d'Un Mois (ART 61 DES RG DE LA FAF)**